

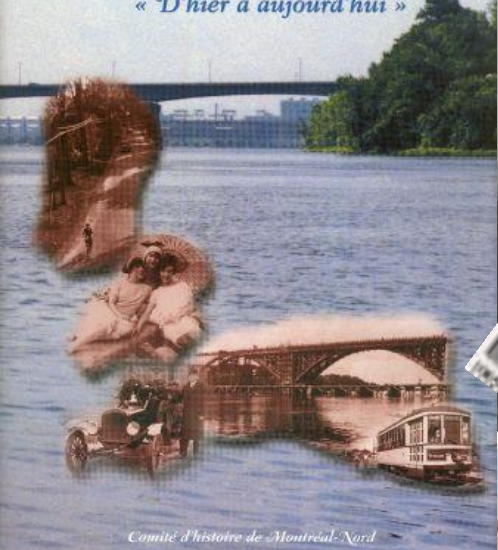
Histoire

des débardeurs du port de Montréal



Montréal-Nord

« D'hier à aujourd'hui »



Comité d'histoire de Montréal-Nord



la
ve,
aire,
aller
st de



Commission permanente de consultation publique de la Ville de Montréal
1^{er} mai 2017

Mémoire sur le Plan d'action sur la politique du patrimoine 2017-2022

Mémoire présenté par le *Regroupement des Ateliers et Sociétés d'histoire de l'Est de Montréal*, RASHEM (2016), constitué des partenaires suivants : L'Atelier d'histoire Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, l'Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles, l'Atelier d'histoire des débardeurs du port de Montréal, la Société d'histoire Rosemont-Petite-Patrie, la Société historique Rivière-des-Prairies, la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord Ce Regroupement, porte-parole de 300 000 citoyens, considère que l'Est de Montréal forme un espace négligé dans le Plan d'action proposé.



Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation

Service du greffe

275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134

Montréal (Québec) H2Y 1C6

Téléphone : [514 872-3770](tel:5148723770)

Courriel : commissions@ville.montreal.qc.ca

Site web : www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Introduction

Le plan d'action est le résultat d'un grand travail de la part de l'équipe de réalisation. Nous sommes très heureux de la démarche. Elle manifeste la volonté de la municipalité d'impliquer les citoyens. Ce sont évidemment les actions concrètes de ce plan d'action qui détermineront les résultats escomptés.

Par ce mémoire, nous souhaitons modestement contribuer à l'enrichissement de ce plan d'action fort bien fait par ailleurs.

Objectif de la Politique culturelle 2005

« Développer une vision collective et une responsabilité partagée à l'égard du patrimoine montréalais dont la mise en valeur constitue un levier de développement culturel, social et économique. »

Projet de politique culturelle 2017-2022.

« Dans ce contexte, il a comme objectif d'appuyer l'action de la Ville en favorisant l'arrimage des pratiques en patrimoine avec celles de l'aménagement urbain, du design, de la culture et du développement économique. »

L'approche et la démarche de mise en action

P.13

1ère recommandation

Nous recommandons que l'on reconnaisse aux Ateliers et Sociétés d'histoire non seulement pour leur rôle dans la protection du patrimoine, mais aussi dans sa mise en valeur, par des actions de diffusion et d'intervention dans la communauté.

P.16

« La mise en place d'une action concertée en patrimoine vise ainsi l'amélioration du processus d'analyse, de liaison et de soutien entre les services centraux et les arrondissements afin de mieux outiller les fonctionnaires pour leur permettre d'intervenir de façon adéquate dans des cas impliquant des immeubles et des sites d'intérêt patrimonial. »

2^e recommandation

Que les Ateliers et Sociétés d'histoire soient invités à fournir les connaissances et les outils nécessaires aux fonctionnaires de leur arrondissement respectif.

3^e recommandation

Que les maisons Bleau et Émeryl-Pépin, situées dans les parcs-nature de Rivière-des-Prairies, soient considérées comme des édifices vulnérables dont l'entretien et la mise en valeur s'imposent.

P.19

« Autoriser et encadrer l'occupation temporaire des bâtiments municipaux afin d'assurer leur entretien. »

4^e recommandation

Que l'on poursuive la pratique de permettre aux Ateliers et Sociétés d'histoire d'occuper des locaux gratuitement dans les bâtiments de la Ville.

5^e recommandation

Nous recommandons, conformément à l'objectif 1.3 du Projet de Plan d'action 2017-2022, que soit installé, dans chaque quartier, un musée ou un espace dans les maisons de la culture et autres édifices publics, dédié à la présentation d'artefacts ou de leurs reproductions, voire même à leur conservation.

6^e recommandation

Nous recommandons d'envisager l'utilisation du Château Dufresne comme équipement muséal majeur de l'Est de Montréal.

2.1 La mise en valeur des bâtiments privés patrimoniaux

P.23

« Mettre en place un programme de subvention pour les travaux de restauration des bâtiments assujettis à l'application d'un PIIA et situés dans un secteur de valeur exceptionnelle. »

Des maisons patrimoniales qui ne font pas partie d'un secteur hautement patrimonial risquent de disparaître inutilement car les propriétaires sont laissés à eux-mêmes et n'ont pas nécessairement les moyens de restaurer et mettre de belles maisons en valeur.

7^e recommandation

Nous recommandons d'élargir le déploiement de ce programme à toutes les maisons patrimoniales, et non seulement à celles situées dans un secteur exceptionnel.

2.2 L'entretien et l'inoccupation

P.25

« Développer des mesures réglementaires, financières et fiscales pour enrayer l'inoccupation et favoriser la mise en valeur des lieux. »

Dans les actions proposées, on voit les programmes incitatifs mais aucune action dissuasive. Nous avons vu à plusieurs reprises des cas où des maisons ou des bâtiments sont laissés entre les mains de propriétaires irresponsables.

8^e recommandation

Nous recommandons que des mesures réglementaires soient plus coercitives dans le but de prévenir la détérioration volontaire pour des fins spéculatives ou encore les incendies par négligence ou criminels.

9^e recommandation

Nous recommandons que l'obligation soit faite à un propriétaire fautif de reconstruire à l'identique un édifice incendié ou délabré par suite de négligence et, en cas d'impossibilité technique ou matérielle, de contribuer à un fonds de défense du patrimoine bâti.

3.2 Le patrimoine religieux

P.32

« Les différents éléments qui composent le patrimoine religieux sont appelés à changer. C'est pourquoi tant une vision d'ensemble que des mesures spécifiques s'imposent. La Ville soutient les projets de restauration et de recyclage du patrimoine religieux ainsi que la mobilisation des milieux et le partage de connaissance sur le sujet. »

« Moyens de mise en oeuvre

- Étendre la démarche de plan de conservation des églises à tous les Arrondissements
- Rencontrer les principales autorités religieuses et la chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain (recherches sur le patrimoine religieux) afin d'établir les bases d'un dialogue continu
- Soutenir les initiatives citoyennes en vue de développer des projets de protection et de mise en valeur du patrimoine religieux
- Rassembler et partager les données sur le patrimoine religieux
- Encourager l'ouverture des lieux de culte au public

Plan d'action en patrimoine 33

- Maintenir l'aide financière prévue dans l'Entente dédiée au Programme d'aide aux études pour la requalification du patrimoine religieux

- Octroyer un mandat visant à mesurer les retombées économiques du patrimoine religieux, tel que celui qui a été réalisé par la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec »

Réflexion

Nous apprécions énormément les actions envisagées pour la mise en valeur et la protection du patrimoine religieux. Des actions visant à utiliser les églises comme lieu muséal ajouteront à l'histoire de ce que beaucoup appellent nos châteaux. Les églises possèdent les espaces intérieurs assez vastes pour accueillir des expositions et autres manifestations de mise en valeur.

10^e recommandation

Nous recommandons que la Ville contribue au programme de restauration d'édifices religieux de valeur patrimoniale reconnue par l'entremise du programme de la Fondation du patrimoine religieux.

11^e recommandation

Nous recommandons que la Ville priorise la restauration de l'église St-Joseph de Rivière-des-Prairies, du presbytère Saint-Enfant-Jésus et du Sanctuaire de la Réparation.

4.1 Les outils numériques

« Le patrimoine étant l'affaire de tous, il importe de mettre en place des mécanismes de communication, de diffusion et d'échange d'informations reliant les citoyens, les experts et les organismes.

L'organisation et le partage de cette connaissance, notamment au moyen d'outils numériques, représentent un pas vers la construction d'un savoir collectif qui permettra d'apprécier la place du patrimoine dans l'identité urbaine montréalaise. »

12^e recommandation

Nous recommandons que le programme Diapason du gouvernement québécois soit réactivé et rendu accessible pour aider nos organismes à réaliser leur inventaire patrimonial respectif.

13^e recommandation

Nous recommandons que la Ville procède à la numérisation des parcours patrimoniaux, pour les rendre accessibles aux téléphones intelligents et autres plateformes.

14^e recommandation

Nous recommandons que la Ville encourage, dans les écoles, la connaissance et la diffusion de matériel pédagogique, sur support papier et numérique, mettant en valeur l'histoire et l'évolution sociologique et matérielle du quartier, dans le cadre des protocoles d'entente entre la Ville et les Commissions scolaires.

15^e recommandation

Nous recommandons que la Ville appuie la mise en valeur de témoignages oraux, initiés par les sociétés d'histoire, et leur conservation dans des lieux de diffusion appropriés comme les bibliothèques et les Maisons de la Culture.

16^e recommandation

Conformément à la Politique du Patrimoine de 2005, que la Ville s'implique dans l'effort des Ateliers et Sociétés d'histoire à préserver les archives.

Ces organismes ont acquis au fil du temps plusieurs archives privées que ne possèdent pas la Ville ni la BANQ. Ce patrimoine matériel et immatériel mérite une attention particulière. La politique actuelle en matière de conservation et de traitement des archives gérée par la BANQ est nettement insuffisante et devrait être bonifiée afin de permettre aux Ateliers et Sociétés d'Histoire d'obtenir les services d'archivistes et les moyens matériels pour traiter conserver et diffuser le patrimoine archivistique. Une action concertée serait souhaitable.

4.2 Un cadre municipal d'intervention en commémoration

P.39

« Mettre en place des parcours portant sur les thématiques de commémoration et de mise en valeur : personnages, lieux, cimetières, etc. »

17^e recommandation

Nous recommandons que la Ville maintienne son soutien à la mise à disposition d'un véhicule, pour l'organisation de visites des parcours patrimoniaux de l'Est de Montréal, dans le cadre de l'opération architecturale de Montréal (OPAM).

18^e recommandation

Nous recommandons qu'une révision de la toponymie soit entreprise. Elle touchera les rues nouvellement créées et les rues actuellement identifiées par des nombres (dans l'Arrondissement RDP-PAT, notamment). On pourra conserver la numérotation

actuelle des rues, en y ajoutant des toponymes (Exemple : 48^e/ Avenue Janine-Sutto). La toponymie visera à illustrer davantage l'apport des femmes et de l'histoire de l'Arrondissement.

19^e recommandation

Nous recommandons que le Programme de diffusion du patrimoine montréalais (PSDPM) soit bonifié de deux manières par l'entente MCCQ-Ville. Soit, un volet pour des projets ponctuels tel qu'il est défini actuellement sur un ou deux ans. Soit, un volet de type plan triennal permettant aux Ateliers et Sociétés d'histoire de mettre en place leur programmation sur une plus longue période sans avoir à se soucier constamment des démarches de financement fastidieuses.

20^e recommandation

Compte-tenu des objectifs de la Loi sur le patrimoine culturel adoptée par l'Assemblée nationale le 19 octobre 2012 et aussi de l'objectif 5.3.5 de la Politique du Patrimoine de 2005 de la Ville de Montréal, nous recommandons qu'une attention plus grande soit apportée au patrimoine naturel, notamment le paysage riverain de l'est de l'île (les berges de la rivière des Prairies et du fleuve St-Laurent).